



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 6412

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur les moyens affectés pour assurer la sécurité des écoliers à la sortie et aux abords de leurs établissements scolaires. En effet, le maire de Stains, ainsi que les élus de cette ville, afin de réaliser cette mission, avaient obtenu des engagements de financements d'emplois d'adultes relais. L'équipe municipale de cette ville a engagé le travail de recrutement. Le ministère a annoncé le blocage des crédits affectés à ces emplois, mettant ainsi le travail réalisé en suspens. Pour autant, les missions que doivent réaliser ces adultes relais correspondent à une exigence forte de la population de Stains, tant ils aspirent à ce que tout soit mis en oeuvre pour assurer la sécurité de leurs enfants. Elle demande que les moyens financiers soient rapidement débloqués pour permettre la mise en place de ces emplois garantissant une plus grande sécurité à la sortie, ainsi qu'aux abords des écoles de Stains.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, les personnes les plus vulnérables économiquement, socialement et culturellement ont aujourd'hui beaucoup de difficultés à comprendre l'environnement dans lequel elles ont à s'intégrer : autres règles, autres codes, autres façons de faire, de vivre et d'être. La méconnaissance du fonctionnement de la vie quotidienne génère incompréhensions, frustrations, violences, rejets, mais aussi fatalisme et sentiment d'abandon, et repli sur soi. Là où des médiateurs « adultes relais » ont été mis en place, le dialogue a été facilité, la vie quotidienne améliorée, le regard porté par la société d'accueil transformé. Recrutés par des associations, les adultes relais confortent la vie associative et sociale dans les quartiers et jouent un rôle de médiation auprès des institutions. Les adultes relais sont en effet employés pour la quasi-totalité par des associations, composées principalement d'habitants de quartiers ou de professionnels du secteur sanitaire et social. Plus de la moitié de ces salariés possèdent au moins le bac et les deux tiers d'entre eux sont des femmes. Six sur dix étaient auparavant au chômage. Les adultes relais (et en particulier des femmes adultes relais) jouent en effet un rôle essentiel sur les territoires de la politique de la ville dans la prévention et l'aide à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue, y compris entre les générations. Ce rôle concerne notamment la contribution au renforcement de la vie associative de proximité et au développement de la capacité citoyenne d'initiative et de projet et les rapports entre l'école et les parents, l'accompagnement et le renforcement de la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises en faveur des parents ou par ces derniers. Les adultes relais, contribuent en effet, par leur écoute et leurs interventions, à faciliter l'accès aux droits, à la demande des personnes ou des institutions. Ils favorisent le dialogue entre les cultures et permettent de résoudre les malentendus avec les institutions et les services publics. Leur rôle d'intermédiaire et leur travail en réseau avec les services sanitaires, sociaux, municipaux, les services de l'éducation nationale ou encore de l'emploi et du Trésor public en font des acteurs importants de l'intégration sociale et culturelle sur les quartiers populaires. La reconnaissance de leur rôle a ainsi contribué, par exemple, à ce qu'ils soient sollicités pour assurer des permanences et des formations auprès du service des étrangers de la préfecture. Le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine attache, pour toutes ces

raisons, une attention toute particulière à ce programme : il est reconduit en 2003 et devra être poursuivi dans les années à venir. Les préfets de département ont reçu un complément de crédits fin 2002 et pour cette année les délégations de crédits pour 2003 afin de permettre le financement de la poursuite des adultes relais. C'est dans ce cadre que la demande de l'honorable parlementaire a été prise en compte.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6412

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4160

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3380